



Conditions générales de prestation

Application des conditions générales de prestation : Les présentes conditions générales de prestation (ci après les CGP) sont systématiquement remises à chaque entreprise pour lui permettre de passer commande. Par conséquent, le fait de passer commande ou d'assister à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du participant à ses CGP – à l'exclusion de tout autre document.

Les présentes CGP sont prises en application notamment de l'article L6353-1 du Code du Travail sur la formation professionnelle.

Champ d'application : Les CGP s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par la CCI Troyes et Aube.

Désistement : En cas de désistement de l'entreprise deux semaines avant le début de la formation, celle-ci versera une indemnité correspondant à 30% du montant de la formation.

Modification de la réservation :

1- La maladie d'un formateur ou l'indisponibilité matérielle insurmontable dans laquelle peut se trouver un formateur, peuvent donner lieu au report ou à l'annulation d'une action. Il en va de même en cas de force majeure.

2- Dans le cas où le nombre de participants inscrits à un stage serait jugé pédagogiquement ou financièrement insuffisant, la CCI Troyes et Aube se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler le stage. Dans ce cas, la CCI Troyes et Aube doit respecter le délai de prévenance de trois jours ouvrés minimum avant l'ouverture du stage. Les montants éventuellement encaissés par la CCI Troyes et Aube seront remboursés intégralement en cas d'annulation.

Prix : Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la réservation. Le prix inclut la fourniture de la prestation ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de la formation

Préservation de la propriété intellectuelle : L'entreprise cliente est interdite d'utiliser, à quelle que fin que ce soit, les supports pédagogiques mis en œuvre par la CCI Troyes et Aube sans son autorisation expresse et écrite, certains de ces supports ayant fait l'objet d'un brevet à l'Institut national de la Propriété Industrielle et autres étant protégés les dispositions sur la propriété littéraire et artistiques.

Facturation : Une facture est établie dès réception de la confirmation écrite et signée de la commande. Le règlement s'effectuera à réception de la commande.

Paiement – Retard ou défaut : Conformément à la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Règles de l'établissement : Le participant s'engage à respecter les règles de l'établissement et les consignes de sécurité.

Bulletin d'inscription FORMATION RH

à retourner par courrier ou par mail

Entreprise

Responsable de formation : M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M ☐

Entreprise :

Membre du club RH10 : Oui ☐ Non ☐

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Stagiaire(s)

1 - M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M ☐ Nom : Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Email :

2 - M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M ☐ Nom : Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Email :

Formation

Intitulé du stage : **Manager à l'ère de l'IA générative**

Date du stage : **Jeudi 20 novembre 2025**

Droits d'inscription/personne : **420 € net la journée**

Pour les membres du club RH10, -10 % soit 378 € net la journée par personne

Adresse de facturation / Règlement des frais

Les droits d'inscription seront réglés par :

l'entreprise ☐ l'organisme gestionnaire des fonds de l'entreprise (OPCO) ☐

Nom et adresse de l'OPCO :

.....

Les signataires déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de prestation ci-contre.

Fait à Troyes Le

Pour l'entreprise
Nom et qualité du signataire

Pour la CCI
Nom et qualité du signataire

CCI Troyes et Aube – Pôle RH

1 Boulevard Charles Baltet – CS 60706 – 10001 Troyes Cedex

Tél : 03 25 43 70 06 - Email : pole-rh@troyes.cci.fr